

Motion 1799

Révisons le plan directeur cantonal !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pénurie de logements importante et persistante avec un taux de vacance des logements de 0,19% au 1^{er} juin 2007 ;
- la gêne particulière qui en résulte pour les habitants de la République et canton de Genève ainsi que l'ensemble des désavantages qui y sont liés ;
- le manque de terrains constructibles ;
- le projet d'agglomération qui prévoit la construction de beaucoup plus de logements dans le canton de Genève pour rééquilibrer l'offre en logements de la région ;
- le prochain épuisement du potentiel à bâtir contenu dans le Plan directeur cantonal actuel ;
- l'arrêt du Tribunal fédéral du 19 septembre 2007 qui invalide l'initiative « 15 000 logements pour sortir de la crise » ;
- le rapport du Conseil d'Etat à la motion 1499-D concernant le déclassement de zones agricoles en zones périurbaines, afin de résoudre la crise du logement, et l'absence de liste de terrains à déclasser ;
- les conclusions du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état de situation de la gestion des zones industrielles du canton (RD 685) visant notamment à accélérer la planification et l'affectation de nouvelles zones d'activités ;
- l'adoption d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 500 000 F pour la réalisation d'une traversée urbaine sous-lacustre de Genève (PL 10015) ;
- l'adoption du plan directeur du réseau routier ;
- la mise à jour du plan directeur cantonal,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre l'ensemble des travaux pour réexaminer intégralement le plan directeur cantonal (art. 9, al. 3, LAT).